
ORDURES MENAGERES

Délibération n°134-2017 : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) – Révision de la grille tarifaire pour 2018.

Suite à la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015, la grille tarifaire de la REOMi a été révisée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Compte tenu des besoins de financement constaté sur ce budget annexe une étude a été menée afin d'apporter des solutions pérennes pour équilibrer le budget annexe suite à l'arrêt du versement de la subvention d'équilibre par le budget général. Dans ce cadre, il a été nécessaire de réaliser une analyse et un diagnostic de l'exécution des prestations et tarifs du marché de collecte qui doit être relancé en 2020.

Les préconisations qui ont été validées sont :

- ✓ La mise en place d'un forfait de 6 levées par semestre pour les ordures ménagères et le biflux aussi bien pour les particuliers (résidences principales ainsi que secondaire) que pour les entreprises ;
- ✓ la baisse de 10% des tarifs appliqués sur la part fixe des ordures ménagères et du biflux ;
- ✓ la baisse de 10% des tarifs sur les levées incluses et non incluses dans le forfait de 12 levées ;
- ✓ La mise en place d'une tarification pour les aires d'accueils des gens du voyage.

Concernant, l'instauration d'une redevance pour les aires d'accueil du voyage, cette dernière fera l'objet d'une délibération spécifique déterminant le montant des tarifs des aires d'accueils des gens du voyage.

Les recettes perçues en 2018 au titre de la REOMI des aires d'accueil des gens du voyage feront l'objet d'une régularisation sur les dépenses réelles de fonctionnement pour le service déchets ménagers (frais administratifs, frais de personnel...) supportés par le budget principal durant l'exercice. Le solde fera l'objet d'une refacturation au budget annexe en fin d'exercice.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

ADOPTER les tarifs de la REOMi du 1^{er} janvier 2018, tels que :

Tarifs ADMINISTRATIONS et PARTICULIERS		TARIFS à compter du 01/01/2018			
LITRAGE		PART FIXE OM			
		Service 1		Service 2	
		Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120		54,4 €	0,14901 €	60,1 €	0,16469 €
140		63,0 €	0,17254 €	69,7 €	0,19084 €
240		106,9 €	0,29279 €	118,3 €	0,32416 €
340		152,7 €	0,41828 €	168,9 €	0,46271 €
360		161,3 €	0,44180 €	179,4 €	0,49147 €
660		295,8 €	0,81040 €	328,2 €	0,89928 €
770		Sans objet	Sans objet	382,6 €	1,04829 €
LITRAGE		PART FIXE BIFLUX			
		Service 1		Service 2	
		Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120		50,3 €	0,13775 €	55,6 €	0,15225 €
140		58,2 €	0,15950 €	64,4 €	0,17642 €
240		98,8 €	0,27067 €	109,4 €	0,29967 €
340		141,1 €	0,38667 €	156,1 €	0,42775 €
360		149,1 €	0,40842 €	165,8 €	0,45434 €
660		273,4 €	0,74917 €	303,4 €	0,83134 €
770		Sans objet	Sans objet	353,7 €	0,96909 €
LITRAGE		incluses dans le forfait annuel modalité d'application : 6 levées incluses par semestre		PART VARIABLE = Prix de la levée supplémentaire	
		OM	BIFLUX	OM	BIFLUX
120		2,26 €	0,98 €	2,26 €	0,98 €
140		2,62 €	1,15 €	2,62 €	1,15 €
240		4,50 €	2,00 €	4,50 €	2,00 €
340		6,37 €	2,80 €	6,37 €	2,80 €
360		6,75 €	2,95 €	6,75 €	2,95 €
660		12,36 €	5,44 €	12,36 €	5,44 €
770		14,42 €	- €	14,42 €	- €

LITRAGE		PART FIXE OM			
		Service 1		Service 2	
		Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120		54 €	0,14901 €	60 €	0,16469 €
140		73 €	0,20042 €	82 €	0,22366 €
240		147 €	0,40375 €	163 €	0,44732 €
340		226 €	0,61870 €	251 €	0,68840 €
360		266 €	0,72907 €	295 €	0,80750 €
660		651 €	1,78346 €	722 €	1,97807 €
770		855 €	2,34115 €	947 €	2,59386 €
LITRAGE		PART FIXE BIFLUX			
		Service 1		Service 2	
		Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120		50 €	0,13775 €	56 €	0,15225 €
140		68 €	0,18528 €	75 €	0,20676 €
240		136 €	0,37325 €	151 €	0,41352 €
340		209 €	0,57195 €	232 €	0,63639 €
360		246 €	0,67398 €	272 €	0,74649 €
660		602 €	1,64872 €	667 €	1,82863 €
770		790 €	2,16428 €	875 €	2,39789 €
LITRAGE		PART VARIABLE = 12 levées		PART VARIABLE = Prix de la	
		OM	BIFLUX	OM	BIFLUX
120		2,26 €	0,98 €	2,26 €	0,98 €
140		2,62 €	1,15 €	2,62 €	1,15 €
240		4,50 €	2,00 €	4,50 €	2,00 €
340		6,37 €	2,80 €	6,37 €	2,80 €
360		6,75 €	2,95 €	6,75 €	2,95 €
660		12,36 €	5,44 €	12,36 €	5,44 €
770		14,42 €	- €	14,42 €	- €

Sac(s) spécifique(s) estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
Ordures Ménagères – 50 L	0,75 €
Ordures Ménagères – 100 L	1,49 €
Emballages/Papier – 50 L	0,39 €
Emballages/Papier – 100 L	0,80 €
Sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
100 L	1,50 €
Rendez-vous pour la collecte des Encombrants	Tarifs par RDV
Habitat individuel	10,82 €
Collectif (au moins 10 logements)	108,17 €

DONNER pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.